



Municipalité de Chesterville  
486 rue de l'Accueil  
Chesterville (Québec)  
G0P 1J0

---

**MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE  
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC  
(ENTRÉE EN VIGUEUR)  
Règlement 242 N.S.**

**établissant la tarification applicable à la vidange des boues de  
fosses septiques**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le 7 février 2022, le Conseil municipal a adopté le RÈGLEMENT NUMÉRO 242 N.S. afin de pourvoir au paiement du coût du service, lequel comprenant la vidange et la collecte, le transport ainsi que la disposition et le traitement (élimination et valorisation) des boues de fosses septiques

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, et toute personne intéressée peut le consulter au bureau municipal de la susdite municipalité.

DONNÉ À Chesterville, ce 8 février 2022.

---

Joanne Giguère,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière